

28/09/2010 – Actualité : ADEC du spectacle vivant : bilan de la première année

Un an après sa signature, le CMB fait le bilan des actions qu'il a menées dans le cadre de l'axe 4 de l'ADEC du spectacle vivant.

Qu'est-ce que l'ADEC du spectacle vivant ?

Il s'agit d'un accord cadre d'actions de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) signé le 10 mars 2009 entre la branche du spectacle vivant et l'Etat. L'ADEC du spectacle vivant consiste en un plan d'actions en faveur des salariés et des employeurs du spectacle vivant qui est mis en œuvre pour 3 ans (2009 à 2011).

- [Présentation de l'ADEC du spectacle vivant](#)

Par ailleurs, le CMB s'est engagé dans la déclinaison de la démarche en région. Il a ainsi signé l'ADEC Languedoc-Roussillon le 17 septembre 2010 aux côtés d'autres organisations professionnelles de la branche du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Axe 4 : "Développer une politique de prévention en direction des entreprises et des salariés en matière de santé et de sécurité au travail"

Action n°9 : Prévenir les pathologies professionnelles lors de l'exercice du métier, mais également en aval et en amont de l'exercice professionnel

- [Le Guide danse](#)
- [Certificats de compétences professionnelles](#)
- [Enquête "techniciens du spectacle vivant"](#)
- [Bilan de santé spécifique aux danseurs](#)

Action 10 : Aider les employeurs à évaluer et maîtriser les risques professionnels

- [Projet de logiciel d'aide au Document unique](#)

Action n°9 : Prévenir les pathologies professionnelles lors de l'exercice du métier, mais également en aval et en amont de l'exercice professionnel

Le Guide danse : un outil de prévention des risques professionnels concret et accessible

Paru en décembre 2009, ce guide dédié aux danseurs est le premier d'une série de guides de prévention des risques professionnels dédiés aux métiers du spectacle vivant.

A ce jour il a été diffusé à près de 3000 exemplaires.

Ce guide sera complété par des articles vulgarisés sur la thématique de la santé au travail du danseur, accessibles en ligne.

- [Guide du CMB : La danse](#)

Participation à l'élaboration de deux Certificats de Compétence Professionnelle l'un concernant la gestion sonore, l'autre une première approche de la prévention des risques.

Questionnaire « techniciens du spectacle vivant »

Un questionnaire destiné aux techniciens du spectacle vivant est en cours de finalisation. L'objectif de cette étude est d'améliorer la connaissance et la compréhension du travail de technicien du spectacle vivant afin de proposer des conseils de prévention adaptés à leur activité. Les thèmes des conditions de travail, de l'environnement de travail et de la culture de métier seront abordés.

Bilan de santé spécifique aux danseurs



Médecine et santé au travail

Il est prévu que le CMB se rapproche d'Audiens afin de mettre au point d'une proposition d'un bilan kinésithérapeutique complet et spécifique.

Action 10 : Aider les employeurs à évaluer et maîtriser les risques professionnels

Projet de logiciel d'aide au Document unique

Le CMB et l'ANACT ont signé une convention le 12 juin 2010. L'objectif de cette coopération est de favoriser les opérations de capitalisation, de transfert et d'échanges entre les partenaires sociaux sur les questions de prévention des risques professionnels, de santé et d'amélioration des conditions de travail.

Le CMB travaille en partenariat avec [l'ANACT](#), [l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail](#) et la société TNO à la réalisation d'un logiciel d'aide au document unique afin d'accompagner les employeurs d'intermittents du spectacle étape par étape dans la réalisation de leur Document unique.